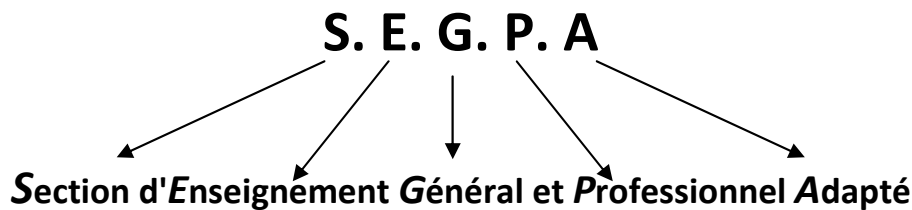


Aide pour l'enseignant nouvellement nommé en SEGPA



La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté a pour objectif la réussite du plus grand nombre d'élèves. Les enseignants spécialisés qui y exercent instaurent un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant. Par les méthodes pédagogiques spécifiques qu'ils mettent en œuvre ils permettent aux élèves qui bénéficient de la SEGPA de poursuivre leur apprentissage tout en préparant leur projet professionnel.¹

1. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE

1.1. La SEGPA fait partie du collège

- La SEGPA fait partie intégrante du collège, placée sous l'autorité **du chef d'établissement**, président du **conseil d'administration (CA)**.
Ex1 : le chef d'établissement signe les autorisations de sortie à caractère pédagogique, les échanges de service ou modifications d'emploi du temps.
Ex2 : les prévisions de sorties doivent être soumises au vote du CA.
Ex3 : les achats de matériel sont soumis au calendrier budgétaire voté par le CA. .
- Le directeur-adjoint chargé de la SEGPA est le premier interlocuteur de l'enseignant. Il assure la direction pédagogique, la gestion des partenariats et la coordination générale avec le collège.
Ex : toute proposition d'organisation pédagogique doit être soumise au directeur de la SEGPA.

1.2. L'enseignant de SEGPA est un enseignant du premier degré exerçant dans un collège

- L'IEA chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Elèves Handicapés (IEA-AEH) représente **l'autorité pédagogique**.
Ex1 : les autorisations d'absence sont demandées par voie hiérarchique à l'IEA-AEH, avec copie au chef d'établissement.
Ex2 : l'IEA-AEH assure les évaluations des enseignants exerçant en SEGPA.
- L'enseignant de SEGPA enseigne 21 heures hebdomadaires, auxquelles se greffent une à deux heures supplémentaires pour les réunions de coordination et de synthèse. L'organisation et l'animation de ces temps de concertation sont de la responsabilité du directeur adjoint de la SEGPA.
- Comme tous les autres professeurs, il est tenu de participer à toutes les réunions de travail du collège.
Ex1 : il participe aux réflexions sur le projet d'établissement.
Ex2 : il peut être élu représentant des enseignants au CA.
- L'enseignant n'est pas le seul à intervenir auprès des élèves de SEGPA. Il assure l'enseignement général en tant qu'enseignant du 1er degré. Des professeurs de collège (PLC) complètent cet enseignement dans d'autres disciplines (anglais, EPS, technologie, physique chimie, arts plastiques, principalement). Des professeurs de Lycée Professionnel (PLP) assurent une préparation à la formation professionnelle en 4e et 3e.
 - Collégien à part entière, l'élève de SEGPA bénéficie de tous les services du collège :
 - le Conseiller(e) d'Orientation Psychologue (COPsy) ;
 - le service de restauration ;
 - les clubs, le foyer....

¹ Extrait de la circulaire de 2015.

Il participe également à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège.

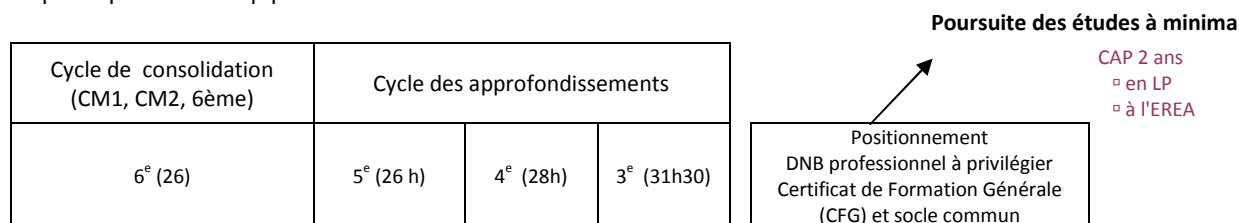
Ex1 : chaque collégien est tenu de respecter le **règlement intérieur**.

Ex2 : chaque classe du collège élit un **délégué de classe**,

Ex3 : la progression de chaque élève est prise en compte à chaque **conseil de classe trimestriel**, à chaque bilan mi-trimestre. Un **bulletin trimestriel** est envoyé à chaque famille.

1.4. Le déroulement de la scolarité en SEGPA

- L'objectif est de placer tous les élèves en situation de poursuivre, à l'issue de la scolarité obligatoire, une formation les conduisant au minimum à **une qualification de niveau V (CAP)**.
- Comme tous les collégiens, les élèves de SEGPA font l'objet d'évaluations continues visant à contrôler l'acquisition **du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (2015) et des compétences spécifiques au champ professionnel abordé en 4^{ème} et 3^{ème} de SEGPA.



Volumes horaires des enseignements applicables aux élèves des sections d'enseignement général et professionnel adapté²

Disciplines	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Education physique et sportive	4h	3h	3h	3h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	2h	2h	2h	2h
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	3h	3h	3h	2h
Langue vivante	4h	3h	3h	3h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
Sciences et technologie	4h	4h30	3h	2h
Découverte professionnelle			6h	12h
Module d'Aide Spécifique		2h30		
Total *	23 + 3 h **	22 + 4 h***	24 + 4 h***	27 h 30 + 4 h***

* S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

** Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé).

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

- **Des outils de suivis et de validation balisent ce parcours :**

① **Un projet personnel de l'élève évolutif dans le temps**, dont les objectifs prioritaires sont définis et ajustés par l'enseignant référent et l'élève³.

② **Le livret scolaire unique numérique (LSUN)** commun à tous les élèves où est enregistrée progressivement la validation des compétences du socle commun, attendues en fin de scolarité obligatoire.

C'est l'enseignant de référence de chaque division qui renseigne le livret scolaire à **partir des informations communiquées par l'équipe éducative**.

² Extrait de l'arrêté 2015

³ En référence à la circulaire de 2015

2. LE PUBLIC ACCUEILLI

2.1. Des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP).

- En fin de classe de CM2, les élèves qui présentent des difficultés graves et durables sont inscrits, après avis de pré-orientation de la CDOEA, en classe de sixième de la Segpa du collège, **avec l'accord des parents**. La commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) est présidée par l'Inspecteur d'Académie directeur des services de l'éducation nationale.
- Leurs **difficultés** ont été reconnues suffisamment **graves et persistantes**⁴ pour justifier une orientation dans les enseignements adaptés
- Certains ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences relevant du cycle des apprentissages fondamentaux définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (palier 1 : fin de CE2), et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.
- Comme toute école et tout établissement, la SEGPA scolarise des adolescents porteurs d'un handicap. Ces adolescents peuvent bénéficier d'un **projet personnalisé de scolarisation** (PPS) établi par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), et mis en œuvre avec l'établissement ou le service médico-social, la famille, le jeune et la SEGPA.

2.2. Des adolescents

- Les élèves de SEGPA sont souvent marqués affectivement et cognitivement par leurs **échecs passés** (inappétence scolaire, mésestime de soi, raisonnements stéréotypés et peu évolutifs...). Ils peuvent manifester des mécanismes de défense psychique (inhibition, agressivité verbale...).
- Ces jeunes sont (pré)adolescents et peuvent avoir, outre les caractéristiques de l'adolescence, **des histoires accidentées** et sont parfois déstructurés affectivement et socialement.

3. LA DIMENSION PEDAGOGIQUE

L'action en classe doit s'appuyer sur quelques principes :

3.1 Structurer les habitudes de travail dans le groupe classe

- **Structurer le temps**

Ex : annoncer et écrire le menu pédagogique (déroulement des activités prévues,...) ; ritualiser les activités pédagogiques

- **Structurer l'espace**

Ex : régler les mises en rang, les entrées et sorties en classe, les déplacements dans la classe.

- **Structurer les relations**

Ex : régler la prise de parole et l'usage du vouvoiement, se lever quand un adulte entre dans la classe.

- **Structurer les contenus**

Ex : prévoir différents types d'exercices (systématisation, renforcement), contrôler le dosage écrit/oral, individuel/groupes/collectif ; ne pas aborder plusieurs notions nouvelles à la fois.

⁴ Extrait de la circulaire de 2015

3.2 Gérer le groupe

En début d'année scolaire, il importe de proposer des activités qui participent à la cohésion du groupe classe et la renforcent (connaissance de soi et des autres, projet de sortie...). D'autre part, le conflit n'est pas l'expression de l'échec de l'enseignant. C'est un événement qui, bien traité, permet des progrès pour tous. En cas de conflit, l'enseignant doit :

- Veiller à la sécurité des intéressés et du reste du groupe.
- Remettre la classe au travail.
- Appliquer les procédures définies par le règlement intérieur.

3.3 Enseigner autrement

L'adaptation pédagogique procède d'un grand détour qui voit son aboutissement dans la reconnaissance d'acquis et le raccrochage à un parcours souvent interrompu.

- S'appuyer sur les programmes du collège et les compétences attendues du socle commun et s'y référer pour établir des progressions adaptées.
- Intégrer dans sa pratique, en particulier en classes de 4^e et de 3^e des projets articulant les enseignements généraux et professionnels.
- Prendre en compte la grande hétérogénéité des groupes dans divers domaines (acquisitions, attitudes, implications, fatigabilité)

Ex1 : constituer des groupes de besoins.

Ex2 : varier les démarches d'enseignement (prendre le temps de recueillir les représentations initiales des élèves, proposer des situations problèmes favorisant l'activité intellectuelle).

Ex3 : favoriser l'évaluation formative (utiliser avec lucidité le système de notation en vigueur au collège).

3.4 Écouter, valoriser, responsabiliser les élèves

- Se libérer de tout a priori sur des intentions supposées des élèves.
- Se garder de tout pronostic afin de mieux construire des projets et baliser les parcours individualisés.
- Encourager et reconnaître les acquis et les progrès.
- Se placer en posture d'écoute attentive et authentique des élèves.

3.5 Ne pas rester seul

- Des réunions hebdomadaires sont programmées avec toute l'équipe pédagogique de la SEGPA.
- Vos difficultés ne sont pas systématiquement différentes des difficultés rencontrées par vos collègues.
- Vos difficultés trouvent le plus souvent une réponse à l'issue d'une réflexion collective.
- Le directeur de SEGPA, l'équipe de circonscription sont des relais et des personnes ressources qu'il faut solliciter.

4. DES RESSOURCES :

- **de référence :**

- Arrêté du 21/10/ 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté
- Circulaire du 28/10/2015 n° 2015-176 (BOEN n° 40 du 29/10/15) relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté dans le second degré.
- Arrêté du 07/12/05 (J.O. n° 293 du 17/12/05, page 19452) relatif à la composition et au fonctionnement de la CDOEA.

- **Références bibliographiques :**

- BENOIT, Hervé, GOIGOUX, Roland, Le TOUZE, Guillaume. Enseigner et apprendre en SEGPA. La Nouvelle Revue de l' AIS, n° 52, 2010.
- BENOIT, Hervé, KLEIN, Jean-Pierre. Apprendre à l'adolescence, apprendre de l'adolescence. La Nouvelle Revue de l' AIS, n° 29, 2005.
- BLIN, Jean-François. Classes difficiles. Paris : Delagrave, 2004, 207 p.
- COUSIN, Christian. Enseigner en SEGPA et EREA. Paris : Delagrave, 2003, 192 p.
- DELAUBIER, Jean-Pierre et SAURAT, Gérard. Rapport des IGEN « Le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire. Novembre 2013 (consultable en ligne site de la DSDEN 93)
- JEAMMET, Philippe. Pour nos ados soyons adultes. Odile Jacob. 2010 DELAUBIER,

ET QUELQUES IDEES POUR ENSEIGNER AUTREMENT :

- FETET, Antoine. Le verbe au quotidien, cycle 3. Scéren collection au quotidien. 2010
- SCHNEIDER, Stéphanie. Ateliers d'expressions ACCES édition. 2010
- BRASSEUR, Gérard. 123 jeux de nombres pour les 8-13 ans. ACCES édition. 2011 (8ème Édition)
- SCHNEIDER, Elisabeth et Jean-Bernard. 83 problèmes de logique pour les 8-13 ans. 2011. (7ème édition)
- GOIGOUX, Roland, Lector et Lectrix. Retz. 2009
- FRIOT, Bernard, Histoires pressées. Milan poche junior. 2007

SITOGRAPHIE

- **Sites institutionnels**

- Circonscription de BOBIGNY 3 ASH : <http://ien-bobigny3ash.circo.ac-creteil.fr/>
- DSDEN 93 : Espace ressources pédagogiques de la / Grande difficulté scolaire -SEGPA <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique892>
- Eduscol :

- Outils pédagogiques pour les dispositifs relais : classes et ateliers relais :

<http://eduscol.education.fr/cid48096/outils-pedagogiques.html>

- Documents ressources pour les enseignants (champs professionnels)

<http://eduscol.education.fr/cid48069/ressources-pour-les-enseignants.html>

- **L'univers CANOPÉ :** <https://www.reseau-canope.fr/>

- BANQUE DE SÉQUENCES DIDACTIQUES : Des séquences vidéo pour se former et préparer ses cours : <https://www.reseau-canope.fr/bsd/>
- LES FONDAMENTAUX DE L'ÉDUCATION : Des films agités pour bien cogiter : <https://www.reseau-canope.fr/notice/les-fondamentaux.html>
- CLEMI Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information : <http://www.clemi.org/fr/>
- AGENCE NATIONALE DES USAGES Intégrer les Technologies de l'Information et de la Communication dans sa pratique pédagogique : <http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/>

- MÉDIA SCEREN Catalogue des collections audiovisuelles de Canopé : MÉDIA SCEREN Catalogue des collections audiovisuelles de Canopé : <http://www.cndp.fr/media-sceren/catalogue-de-films.html>
- MNE Musée National de l'Education : <https://www.reseau-canope.fr/musee/>
- **EDUTHEQUE** : <http://www.edutheque.fr/accueil.html>
L'accès aux enseignants sur inscription à partir de leur adresse académique : généralement transcrite ainsi : prenom.nom@ac-creteil.fr) et permet un des ressources déjà disponibles des partenaires suivants : La BnF (la totalité du site « classes.BnF.fr ») ; L'IGN (l'ensemble du service éducatif (édugéo), Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Histoire par l'image et Panorama de l'art)...)

La main à la pâte (sciences) : <http://www.inrp.fr/lamap/>
Portail de ressources éducol physique-chimie : <http://eduscol.education.fr/physique-chimie/>
- **Autres sites à consulter :**
 - Arras ASH : <http://ash62.etab.ac-lille.fr/fichiers/espace-professionnel/evaluations/egpa-2015-2016>
L'académie de Lille propose des évaluations qui permettent de dresser un bilan complet des connaissances et des compétences des élèves en Français et en Mathématiques.
Les évaluations niveau 6ème peuvent également être proposées aux élèves de 5ème. Les autres s'adressent aux élèves de 4ème et de 3ème.
Le traitement et l'analyse des évaluations 6ème et 4ème EGPA se fait avec l'application gratuite web sur inscription.
 - Dunkerque ASH: <http://netia59a.ac-lille.fr/~dk.ash/>
 - Daniel Calin : <http://daniel.calin.free.fr>
- **Des ressources élaborées par des professeurs de SEGPA** : <http://www.ressourcessegpa.fr/>

5. GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES

AS : Assistant(e) Social(e)

B2i : Brevet Informatique et Internet

CA : Conseil d'Administration

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CDOEA : Commission Départementale d'Orientaion vers les Enseignements Adaptés du second degré

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFG : Certificat de Formation Générale

COPSY : Conseiller d'Orientaion Psychologue

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

IEN ASH : Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des Elèves Handicapés

LP : Lycée Professionnel

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PLC : Professeur de Lycée et de Collège

PLP : Professeur de Lycée Professionnel

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté